



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de soins

Question écrite n° 36122

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la lutte contre la toxicomanie. Il souligne qu'il est important qu'elle soit le fruit d'un équilibre entre la répression, la prévention et les soins et qu'à cet égard les centres spécialisés de soins aux toxicomanes (CSST) ont un rôle essentiel à jouer de par leur savoir-faire particulier et la prise en charge globale qu'ils peuvent assurer. Il précise que la sécurité sociale rembourse une partie des soins en particulier pour les traitements de substitution et les pathologies associées mais insiste sur le fait que cela ne saurait justifier une diminution des budgets alloués au dispositif de prise en charge médico-psycho-sociale des toxicomanes. Il lui demande de lui indiquer sa position sur ce dossier et les orientations de la politique qu'elle compte mettre en oeuvre en termes d'offre de soins pour les personnes dépendantes de la drogue.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36122

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5984